

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



**OUTILS ET MESURES POUR PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX DE
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE EN MILIEU AGRICOLE**

**Document de travail préparatoire
à l'atelier du 13 février 2012**

Février 2012



Conseil et ingénierie pour la nature et le développement durable
3 bis, rue des remises, F-94100 St-Maur-des-Fossés
Tel: 33.(0)1.45.11.24.30, www.ecosphere.fr

Sommaire

1. Introduction	4
2. Réflexions préalables sur l'agriculture et la TVB	8
2.1. L'agriculture en Ile-de-France	9
2.1.1. Spécificités de l'agriculture francilienne	9
2.1.2. Outils et politiques publiques agricoles	13
2.2. Rôle des espaces agricoles dans la TVB	16
2.2.1. Une source de biodiversité	16
2.2.2. Une source de dégradation des habitats naturels, de la faune et la flore associées.....	18
2.2.3. Une trame verte et bleue agricole	18
2.3. Principaux enjeux de la TVB en zone agricole	19
2.3.1. Consommation des espaces agricoles, avec une différenciation selon les activités et les milieux.....	19
2.3.2. Morcellement par avancée de l'urbanisation et développement des infrastructures linéaires.....	20
2.3.3. Dégradation et simplification des espaces agricoles.....	21
2.3.4. Régression et simplification des milieux connexes.....	21
3. TVB et milieux agricoles : les mesures envisageables	22
3.1. Mesures générales.....	22
3.1.1. Informer, sensibiliser les acteurs et favoriser la concertation.....	22
3.1.2. Engagements des acteurs en faveur de la TVB.....	23
3.2. Politiques et mesures de conservation et de restauration de la TVB en zone agricole.....	23
3.2.1. Prendre en compte la TVB dès la planification	23
3.2.2. Mesures de protection et de restauration	23
3.2.3. Mesures de gestion et de valorisation des espaces agricoles	25
3.3. Suivi et évaluation des mesures engagées	25
4. Principales sources documentaires.....	26

Document réalisé par :



Écosphère :

3bis rue des Remises
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél. : 01.45.11.24.30
Fax : 01.45.11.24.37
E-mail : ecosphere@ecosphere.fr

Auteurs :

Jean-Christophe KOVACS : Supervision
Véronique BOBE-LELOUP : Rédaction
Thomas SAUZON : Analyse, Cartographie
Elodie MONNIER : SIG

Identité visuelle :



1. Introduction



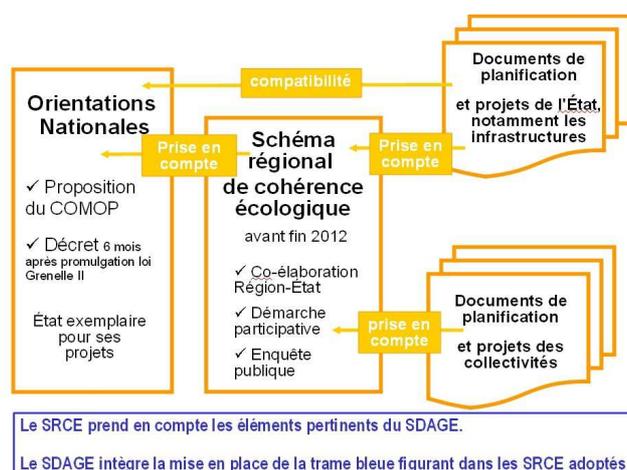
L'érosion de la biodiversité est un phénomène complexe et multifactoriel qui puise principalement ses racines dans les activités humaines qui tendent bien souvent à artificialiser l'espace et à intensifier les activités sur le territoire. La fragmentation des habitats naturels est devenue une des causes majeures de cette régression.

Dans ce contexte, la préservation des écosystèmes à travers la trame verte et bleue (TVB) et des services écosystémiques associés (préservation de la qualité des eaux, contrôle des débits des cours d'eau, pollinisation, amélioration du cadre de vie...), a été rappelée par le législateur et constitue un engagement fort du Grenelle Environnement.

Au-delà de la protection de la biodiversité sur des espaces restreints, il s'agit d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire. La trame verte et bleue constitue ainsi un pilier de l'aménagement durable du territoire. Le Grenelle de l'environnement a fixé l'objectif de création d'une trame verte et bleue (TVB) nationale d'ici 2012. Celle-ci doit être accompagnée au niveau régional par les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE).

La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et le Conseil Régional d'Île-de-France ont engagé l'élaboration du SRCE francilien qui se déroulera jusqu'en 2012. Le Bureau d'études Ecosphère a été missionné pour le volet écologique. Le futur schéma régional doit comporter une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques¹, un volet identifiant ses composantes et sa cartographie, un plan d'actions comportant outils et mesures pour la mise en œuvre du schéma.

La réglementation issue du Grenelle 2 prévoit de prendre en compte les continuités écologiques et les orientations des SRCE pour la planification, l'aménagement et la gestion du territoire. Ces orientations doivent être retranscrites dans les documents de planification territoriale à différentes échelles (SDRIF, SCoT, PLU, SDAGE, SAGE...) et doivent donner lieu à des actions concrètes sur le terrain.



Imbrication des échelles : cohérence des enjeux et vision adaptée au territoire (SOURCE : projet de guide national « trame verte et bleue et documents d'urbanisme »)

¹ Définition : les « continuités écologiques » sont composées des « réservoirs de biodiversités » et des « corridors » empruntés par les espèces pour leur déplacement.

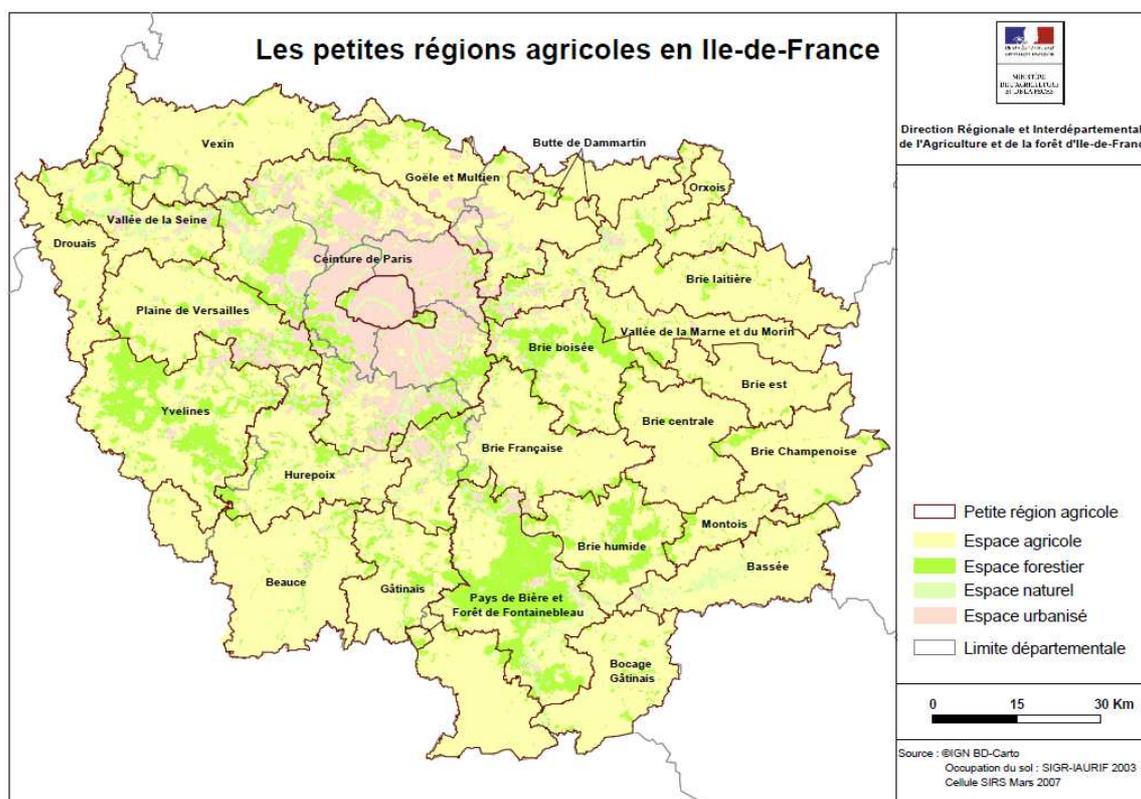
Les espaces agricoles constituent une part importante de la trame verte et bleue. Si l'agriculture peut être source de dégradation de la qualité des eaux et des sols, elle a aussi contribué à la gestion équilibrée des territoires et au maintien de milieux naturels d'intérêt écologique et paysager. Les espaces agricoles sont ainsi des lieux d'expression de la biodiversité et de fonctionnalités écologiques, au niveau des habitats strictement agricoles (cultures, prairies, vergers), notamment lorsque les pratiques sont respectueuses de l'environnement mais aussi des milieux connexes (mares, pelouses, arbres isolés, haies, bosquets, bernes des chemins ruraux, ru et fossés, ourlets et lisière forestières...).

Si par le passé, la politique agricole a favorisé l'intensification des pratiques, avec d'importantes conséquences en matière d'écologie, elle induit aujourd'hui des pratiques beaucoup plus respectueuses de l'environnement (fertilisation raisonnée, promotion des bandes enherbées, mesures agri-environnementales, développement des productions biologiques...).

Première région économique, fortement urbanisée et peuplée (20% de la population nationale sur 2 % du territoire), l'Ile-de-France est aussi une grande région agricole. Les espaces agricoles y occupent 52 % du territoire.

Dominée par les grandes cultures, l'agriculture francilienne reste néanmoins diversifiée (cultures céréalières, oléo-protéagineux, betterave, polyculture, élevage, fleurs et horticulture, maraîchage, arboriculture et cultures permanentes...). Elle présente une importance nationale, en particulier pour certaines cultures de maraîchage (cresson, persil, oignons...), cultures industrielles (colza, betterave...), les productions florales et céréalières (blé tendre, orge...).

L'Ile-de-France compte 24 petites régions agricoles dont 10 débordent des limites régionales.



Les structures agricoles sont de grande taille par rapport à la moyenne française ce qui traduit une modernisation déjà ancienne des structures foncières. L'agriculture francilienne a changé selon la même évolution générale qu'au niveau national : déprise, intensification des pratiques, augmentation de la taille et simplification des exploitations et des parcelles, régression de l'élevage, des prairies et du maraîchage.

Elle présente néanmoins une spécificité liée à la péri-urbanité dans un secteur, à la fois facteur de déstabilisation (forte pression foncière, enclavement, fractionnement...) mais aussi source d'opportunité de diversification (vente à la ferme, activités agro-touristiques, services aux collectivités, pension de chevaux...).

Divers outils et politiques publiques sont mises en oeuvre en Ile-de-France à destination de l'agriculture par les organisations professionnelles agricoles avec le concours de l'état, des collectivités territoriales, en particulier la Région, mais aussi des parcs naturels régionaux.

2. Réflexions préalables sur l'agriculture et la TVB

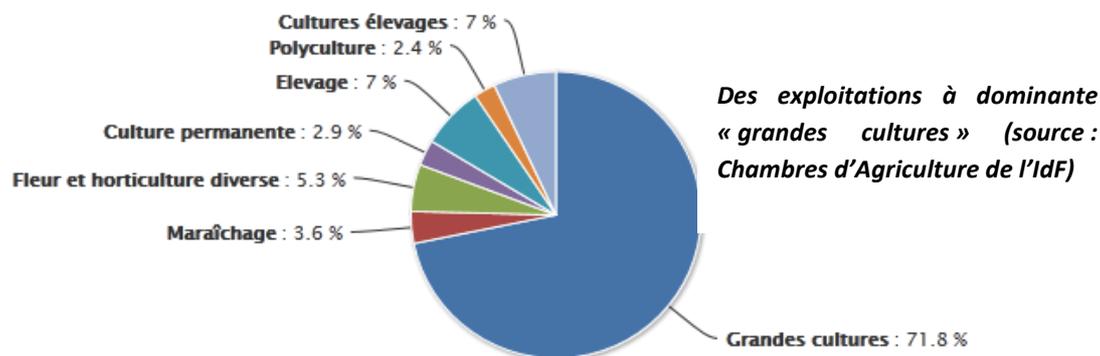
2.1. L'agriculture en Ile-de-France

2.1.1. Spécificités de l'agriculture francilienne

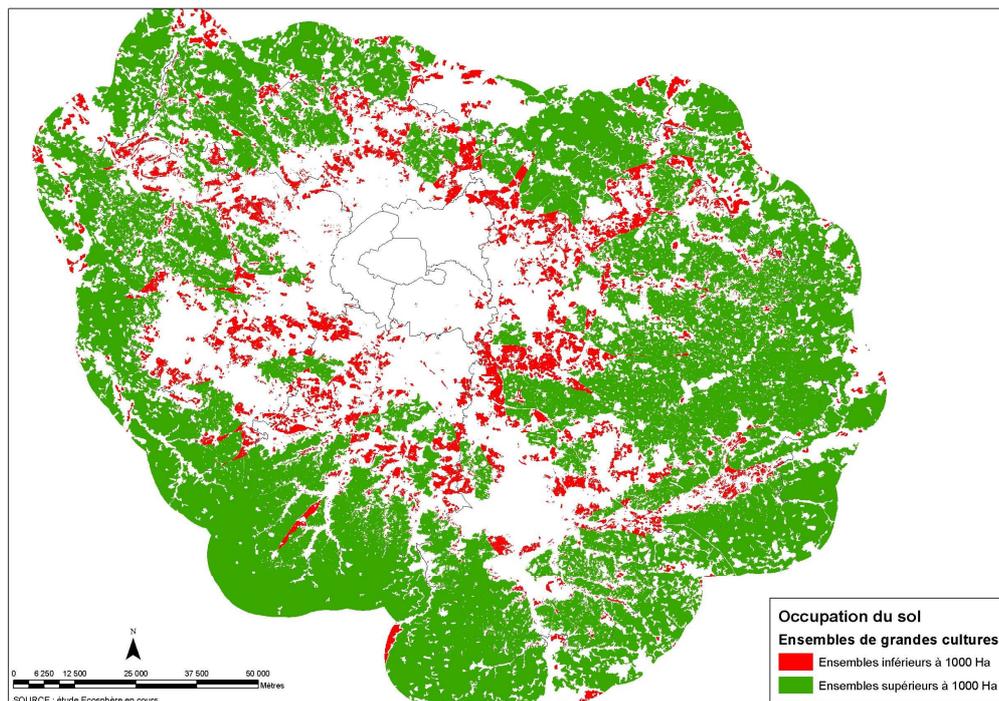
L'Ile-de-France est une grande région agricole, avec 52 % du territoire géré par l'agriculture, des exploitations de grande taille (1^{er} rang national – 100 ha en moyenne) et un rendement en céréales parmi les plus élevés de France. Elle a toujours été une région de grande culture (céréales, oléo-protéagineux, betterave) et ce caractère s'est encore accentué avec l'intensification des pratiques de la 2^{ème} moitié du 20^e siècle (mécanisation, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires, sélections variétales). Une certaine diversité existe toutefois liée à la présence d'autres activités (élevage, maraîchage, horticulture...), de vallées entaillant les plateaux céréaliers et à la place de l'urbanisation.

Les **grands plateaux** limoneux (Brie, Beauce, Vexin, Gâtinais, Plaine de France...) sont à dominante céréalière, avec par endroits quelques zones d'élevage (Brie laitière par ex) et de cultures spécialisées (plaine de Bière...). Ce grand paysage d'openfield, entrecoupé de massifs forestier d'une certaine importance (Fontainebleau, Rambouillet...) s'est simplifié au fil du temps (parcellaire agrandi, suppression des obstacles : arbres, bosquets, fossés, talus..., assolement limité...).

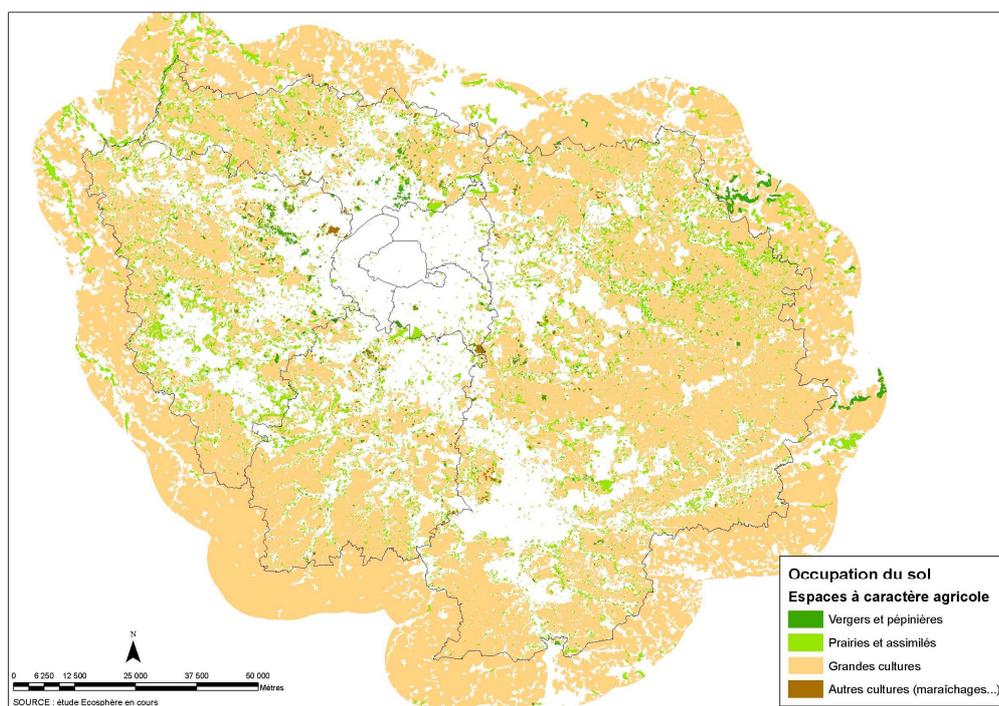
Les **vallées** qui traditionnellement étaient plus diversifiées que les plateaux sur le plan agricole le sont encore aujourd'hui mais elles ont aussi subi beaucoup plus de pressions et de mutations (déprise, enfrichement, boisement, urbanisation, extension des grandes cultures sur les coteaux, voire en fond de vallée...). Il reste localement de l'élevage et des prairies naturelles (Petit et Grand Morin, Epte...), du maraîchage, des cultures spécialisées dont des cressonnières (1^{er} rang national) en fond de vallée. Les vignobles et les vergers qui occupaient les coteaux ont très fortement régressé. La vigne se maintient cependant dans l'extrême nord-est de la Seine-et-Marne (appellation Champagne) et les vergers occupent encore localement des superficies non négligeables (Montmorency, Chambourcy...) mais subissent de plein fouet la concurrence des autres régions françaises ou européennes.



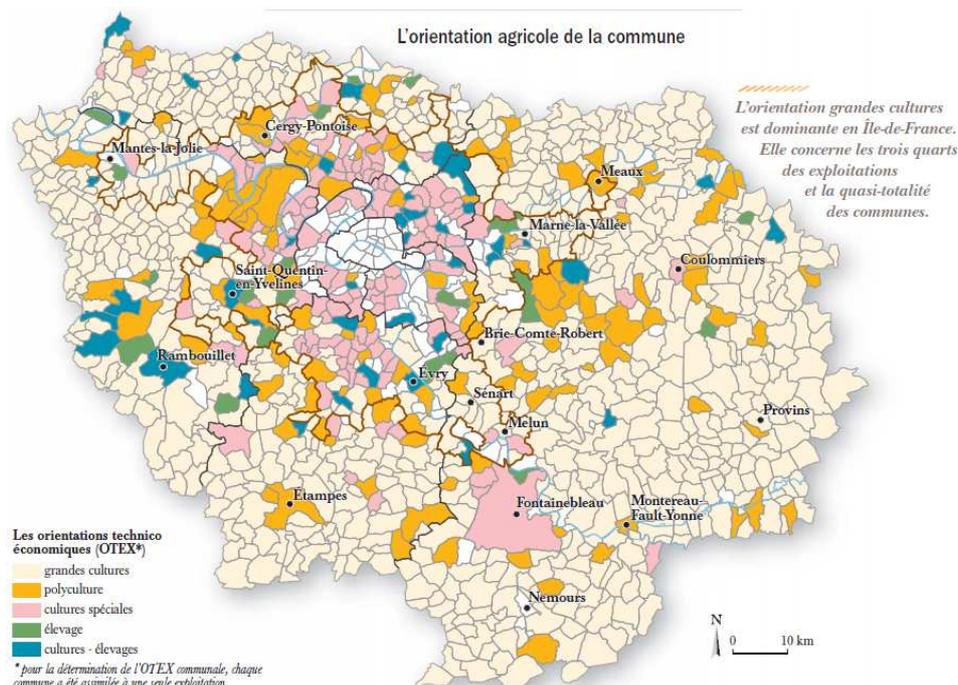
Source : RGA, 2000



Les grands ensembles de grandes cultures (> 1000 ha) dominent sur plateau tandis qu'en vallée la diversification est plus importante



Domination des parcelles de grandes cultures dans le paysage agricole francilien (93 % de la SAU), avec des prairies relictuelles en vallée et des cultures spécialisées dont des vergers plus disséminés



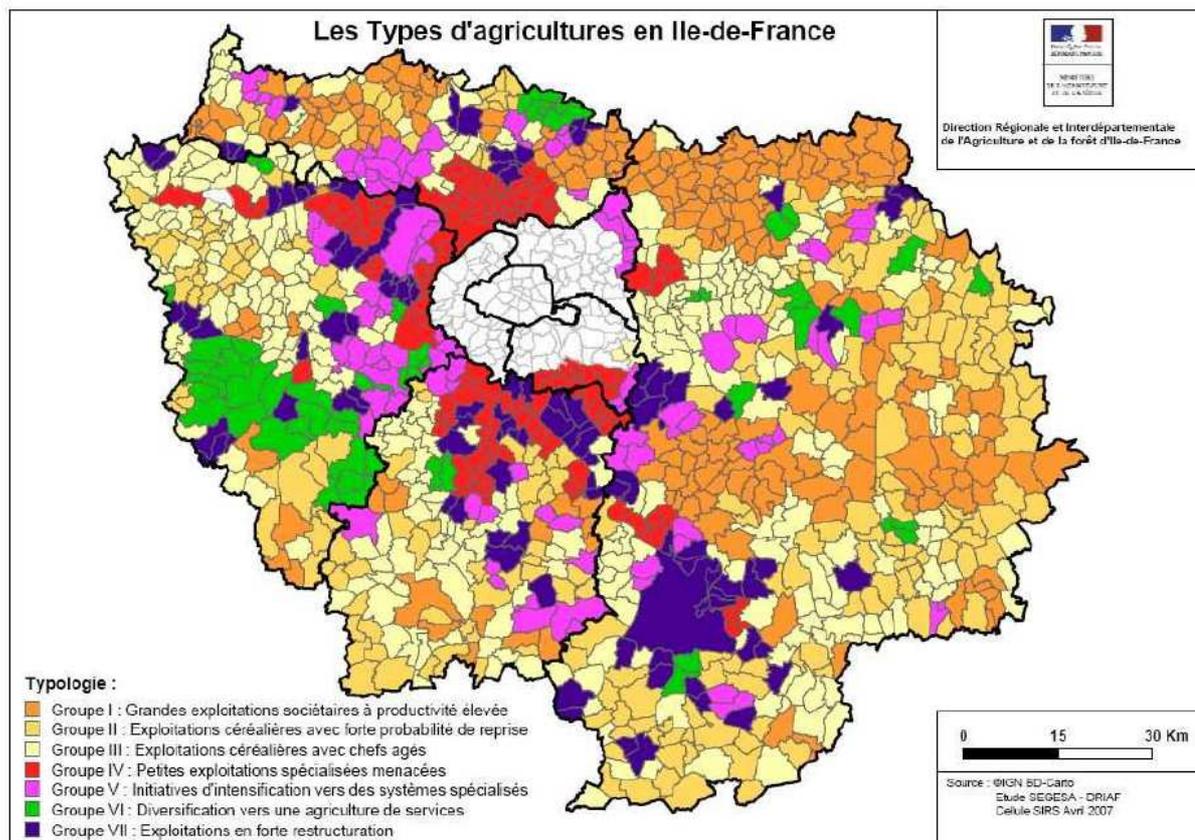
Orientation agricole des communes franciliennes
(Source : atlas rural et agricole de l'Ile-de-France – IAURIF 2004)

La grande majorité de l'agriculture francilienne est sous influence urbaine et à ce titre peut être considérée comme « **périurbaine** ». L'INSEE classe la quasi-totalité de l'Ile-de-France en périurbain. D'autres approches retiennent comme espaces agricoles périurbains ceux situés dans la ceinture verte (zone de transition entre l'urbain dense et l'espace rural).

Cette **spécificité** de l'agriculture francilienne est source de déstabilisation, avec notamment **une pression foncière forte** liée à l'urbanisation, aux infrastructures et autres activités. La consommation d'espaces agricoles (source : *DRIEA Bilan de la consommation des espaces agricoles et naturels en Ile-de-France entre 2004 et 2007*, Mai 2011) s'est infléchi entre 2000 et 2004 pour marquer une nouvelle accélération entre 2004 et 2007 :

- 2500 ha/an entre 1990 et 1994
- 858 ha/an entre 1996 et 2000
- 298 ha/an entre 2000 et 2004
- 1281 ha/an entre 2004 et 2007.

Outre la perte de surface agricole utile (SAU), cela détermine un enclavement, un fractionnement et une déstructuration des espaces agricoles qui génèrent des difficultés d'exploitation et de transmission.

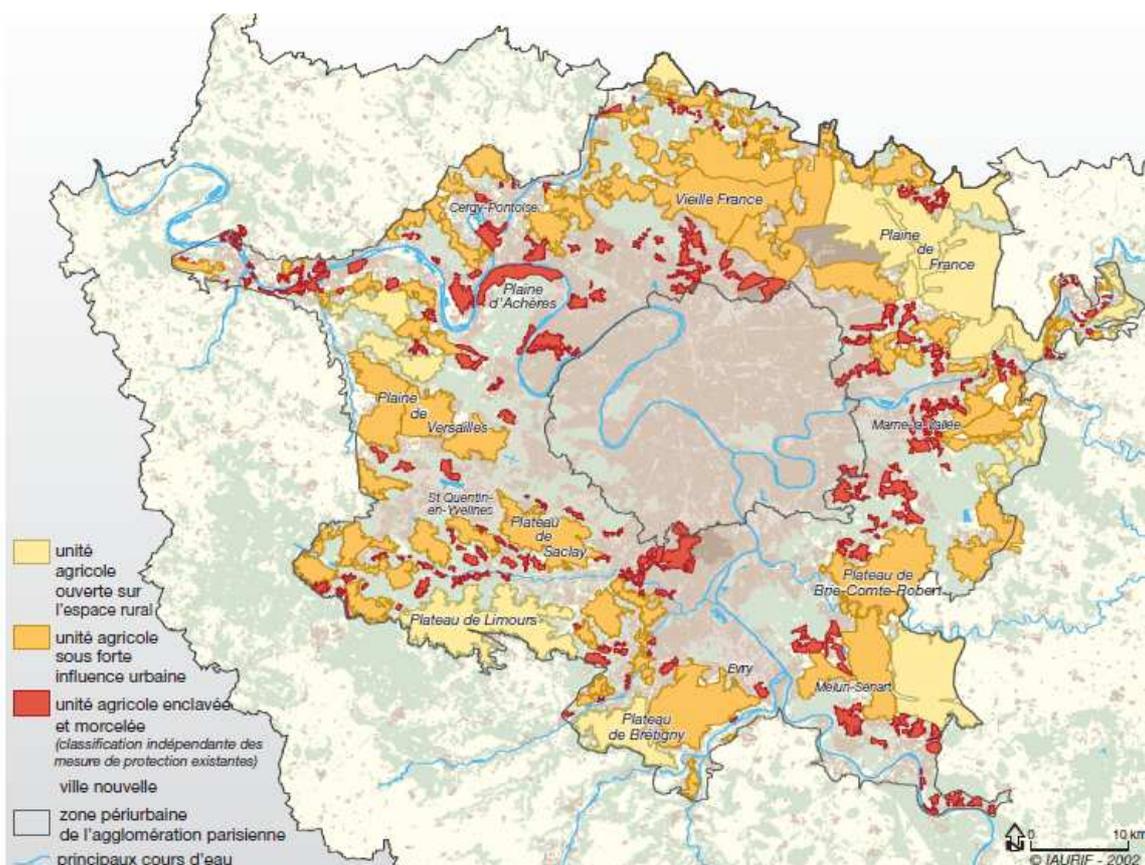


Typologie d'exploitations et menaces par communes
(Source : DRDR 2007-2013 –mai 2010)

Remarque : certains espaces pourtant encore à caractère agricole (prairies, vergers...) ne sont plus gérés par des agriculteurs mais par des propriétaires privés (gardiennage de chevaux...) ou parfois des collectivités (prairies d'intérêt écologique dans des secteurs en déprise...).

Parallèlement, ce caractère périurbain peut représenter **une opportunité de soutien à l'agriculture** compte tenu de la **demande d'aménités environnementales et paysagères par la ville et les citoyens** et d'un **marché francilien important**, avec des attentes de **produits agricoles de proximité**. Ces opportunités sont insuffisamment valorisées aujourd'hui aussi bien pour les productions spécialisées que pour les céréales.

Certaines formes de diversification existent déjà et peuvent encore être développées, avec la vente à la ferme, l'agro-tourisme, les fermes pédagogiques, les services aux collectivités (élagage, chasse-neige, terrassement), les pensions de chevaux...



Unités paysagères agricoles périurbaines d'Ile-de-France

(Source : note rapide n°361 – IAURIF 2004)

2.1.2. Outils et politiques publiques agricoles

→ Evolution de la PAC, avec découplage entre production et aide, et conditionnalité des aides, notamment au respect de normes environnementales

Si par le passé, compte tenu de l'objectif principal d'accroître la production, les Politiques Agricoles Commune (PAC) et nationale ont contribué à dégrader les milieux naturels par l'intensification des pratiques, elles ont évolué et sont aujourd'hui plus favorables à l'environnement.

La PAC 2006-2013 est notamment axée sur les points fondamentaux suivants :

- le **découplage** entre la production et les aides grâce au remplacement des aides directes par un paiement unique par exploitation indépendant de la production (DPU) ;
- la **conditionnalité des aides** par la subordination de ce paiement unique au respect de 18 normes relatives à l'environnement, à la sécurité alimentaire et au bien-être des animaux ;
- une politique de développement rural accrue.

Les **Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales** (BCAE) à atteindre dans le cadre de l'éco-conditionnalité du paiement unique (pilier I de la PAC) concernent l'eau, le sol et les milieux naturels. Citons le maintien de bandes tampons le long des cours d'eau, le non-brûlage des résidus de culture, l'incitation à la diversité des assolements, la gestion des surfaces en herbe et le maintien des « particularités topographiques » (mares, arbres isolés, zones herbacées mises en défens et retirées de la production, haies, bandes végétalisées en bordures de champs...).

Un **soutien à la gestion des terres** est également apporté dans un but **d'amélioration de l'environnement et de l'espace rural** (axe 2 du pilier II « développement rural de la PAC) au travers des **mesures agro-environnementales** (MAE – mesures 214) basées sur le volontariat. En **Ile-de-France**, elles s'articulent autour de **4 dispositifs** :

- conversion à l'agriculture biologique ;
- mesures territorialisées (**MAEt**) autour de l'enjeu eau, Natura 2000 et autres (paysage, biodiversité ordinaire et érosion des sols) ;
- protection des races animales locales menacées de disparition ;
- apiculture.
- Plan bio
- Plan végétal pour l'environnement
- Ecophyto 2018

→ Protection et surveillance du foncier

Divers outils fonciers sont mis en œuvre en Ile-de-France, au travers des documents d'urbanisme (SCoT, PLU), d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) en préparation dans le département de Seine-et-Marne (sur le territoire de la communauté d'agglomération « Marne et Gondoire »), des périmètres d'intervention foncière (PRIF) de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, ou encore de la convention Etat-région-SAFER (veille foncière).

→ Structuration des filières de proximité

Compte tenu des enjeux pour le soutien à l'agriculture francilienne, des actions de structuration de nouvelles filières s'effectuent à l'échelle régionale avec la DRIAAF et ses partenaires (chambre d'agriculture, INRA, Conseil Régional, Parcs Naturels Régionaux...). Les collectivités développent également, dans ce cadre, des programmes spécifiques tel que le Conseil Régional (programme PRIMHEUR-PREVAIR) et Les départements de grande couronne (Les Yvelines avec son dispositif plan CADRE, l'Essonne avec un appel à projet annuel « agriculture périurbaine et pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement », la Seine-et-Marne au travers d'une convention d'objectifs).

→ Soutien à l'installation et à la reprise des exploitations

Ce soutien est crucial pour tenter d'enrayer la disparition des exploitations agricoles. Il est mené en Ile-de-France en partenariat entre les services de l'état, le Conseil régional, les conseils généraux et les chambres d'agricultures.

→ Soutien aux démarches territoriales

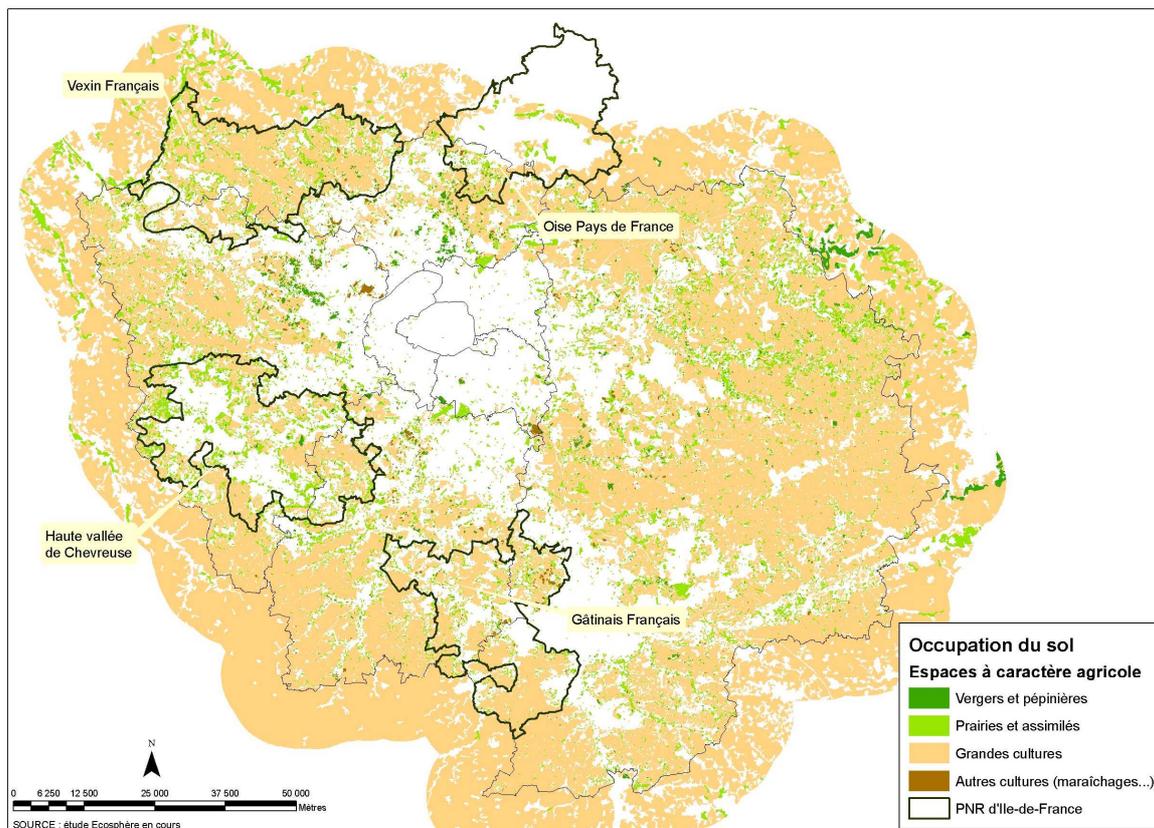
Des actions sont menées au niveau des **4 parcs naturels régionaux** existants (Gâtinais français, Haute-Vallée de Chevreuse, Vexin français et Oise Pays de France) et pourront l'être au niveau des 2 parcs projetés (Bocage Gâtinais et Brie et Deux Morin).

Toutefois en dehors des PNR, il n'existe pratiquement pas en Ile-de-France de structure territoriale de développement local de type « pays ».

Depuis 2000, 9 programmes agri-urbains se sont mis en place à l'initiative d'élus, d'agriculteurs et d'associations.

Des aides du Conseil Régional permettent d'accompagner les porteurs de projets.

Enfin, la programmation de développement rural 2007-2013 a ouvert de nouvelles possibilités pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre de démarches territoriales (Leader en Plaine de Versailles et Seine Aval, mesure 341B « stratégies locales de développement », réseau rural régional lancé début 2010).



Place de l'agriculture dans les PNR

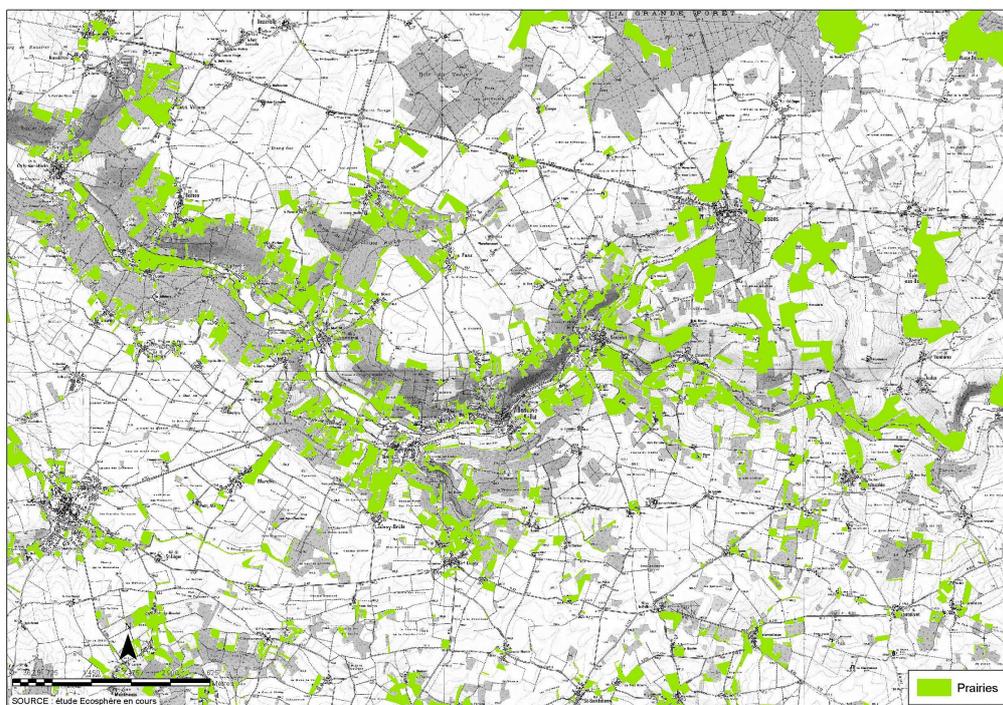
2.2. Rôle des espaces agricoles dans la TVB

2.2.1. Une source de biodiversité

Les espaces agricoles abritent un nombre important d'espèces animales et végétales dont certaines sont remarquables à l'échelle de l'Ile-de-France, de la France et de l'Europe. Cette biodiversité est présente au niveau des **habitats strictement agricoles** (cultures, prairies, vergers...) ainsi qu'au sein des **milieux connexes** structurant le paysage (mares, pelouses, arbres isolés, haies, bosquets, bernes, ru et fossés, ourlets et lisière forestières...).

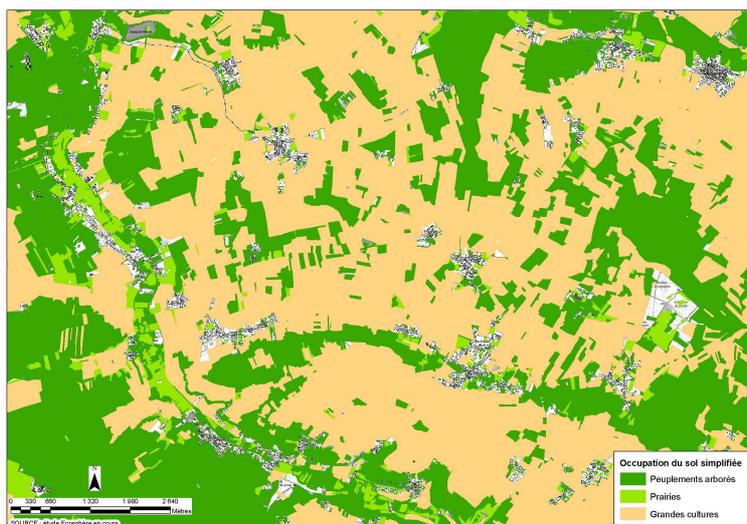
Compte tenu des pratiques intensives d'exploitations, les grandes parcelles céréalières sont les moins diversifiées mais avec une faune et une flore spécialisée (messicoles) pouvant être remarquables (Oedicornème criard, Adonis, Nigelle des champs...), en particulier lorsque les conditions de sols sont « typées » (calcaire, sable,...), les assolements favorables et les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (limitation des intrants...).

Les espaces prairiaux et les vergers sont plus favorables à la biodiversité, là encore lorsqu'ils font l'objet d'une gestion plutôt extensive et que les conditions stationnelles sont peu fréquentes : vallées alluviales, tourbeuses, coteaux calcaires, terrasses sableuses... Se développent alors des formations végétales spécifiques, lieux de vie d'une faune et d'une flore spécialisée dont de nombreuses espèces rares et protégées : prairies alluviales basoclines, prairies tourbeuses, prairies de fauche calcicoles, prés oligotrophes sur sables acides, vergers sur pelouses calcicoles de coteaux...



Réseau de prairies se maintenant dans la vallée du Petit-Morin

Par ailleurs, de nombreux autres habitats à caractère naturels et d'intérêt écologique parsèment le territoire agricole : végétation aquatique et hélophytique des mares, ru, fossés et étangs, pelouses calcaires, acides, sableuses, landes, arbres isolés, haies, bosquets, lisières boisées. Ces habitats peuvent avoir un rôle agricole (mares pour l'abreuvoir des animaux, retenues collinaires pour l'irrigation, fossés-ru pour l'alimentation en eau ou au contraire le ressuyage, haies brise-vent, bosquets ou arbres isolés pour l'ombrage des animaux, bermes des chemins ruraux permettant d'accéder aux parcelles, murets...) et par conséquent être entretenus par l'agriculture. Ils peuvent aussi être considérés comme des obstacles à réduire ou supprimer (cf. chapitre ci-après).



Paysage agricole encore relativement diversifié dans le Gâtinais, avec des prairies en vallée et des grandes cultures ponctuées de haies et bosquets sur plateau



Mare prairiale



Talus naturel



Bande enherbée, ourlet et lisière boisée



Prairie complantée de saules têtards

2.2.2. Une source de dégradation des habitats naturels, de la faune et la flore associées

Si l'agriculture a contribué à façonner les paysages et à entretenir et préserver de nombreux habitats, siège de la biodiversité, elle a aussi été source de diverses atteintes à l'environnement compte tenu de son intensification et des mutations opérées :

- Suppression d'habitats et des espèces associées (retournement de prairies, coupe de bosquets, d'arbres isolés, rectification de lisières boisées, comblement de mares, de mouillères, de noues et de rus, rectification de cours d'eau en fossés, adoucissement de talus occupés par des pelouses ou d'autres irrégularités du paysage...);
- Dégradation des habitats (intensification des pratiques, utilisation des intrants, assèchement par prélèvement d'eau, drainage...);
- Mortalité animale (toxicité des pesticides pour la faune sauvage...);
- Dégradation des sols (terrassement, chaulage, apports de terres, eutrophisation, érosion...);
- Pollution des eaux (engrais, produits phytosanitaires...) qui appauvrit les milieux aquatiques.

Une prise de conscience de ces problématiques a conduit progressivement à une évolution des politiques agricoles et à la mise en œuvre de pratiques aujourd'hui plus respectueuses de l'environnement.

2.2.3. Une trame verte et bleue agricole

L'ensemble des habitats agricoles et milieux connexes jouent un rôle dans l'échange et la dispersion des espèces par le biais des continuités écologiques disponibles : réseau de certains types de cultures, de prairies, de haies, mares connectées par des fossés et rus...

Plus la trame verte et bleue agricole est complexe c'est-à-dire avec des habitats diversifiés et pluristratifiés (plusieurs strates herbacées, arbustives et arborescentes), plus elle permettra à de nombreuses espèces de circuler. Un secteur de polyculture-élevage sur plateaux entaillés de vallées et constitué de parcelles céréalières, de vergers, de prairies ponctués de mares et bosquets et parcourus de rus avec une large bande tampon présentera beaucoup plus de corridors écologiques qu'un secteur de plateau homogène constitué de grandes parcelles céréalières dépourvus d'arbres et aux assolements simplifiés.

Par ailleurs, des secteurs agricoles diversifiés mais de petite taille et en position d'isolats au sein d'une zone urbaine dense auront un rôle plus limité que ceux plus vastes ou connectés à d'autres secteurs. L'enjeu sera de rétablir des connexions. De ce point de vue, les structures linéaires reliant les espaces urbains et ruraux (infrastructures et dépendances vertes) peuvent constituer autant de corridors écologiques locaux, en particulier pour les espèces telles que les oiseaux, les insectes...

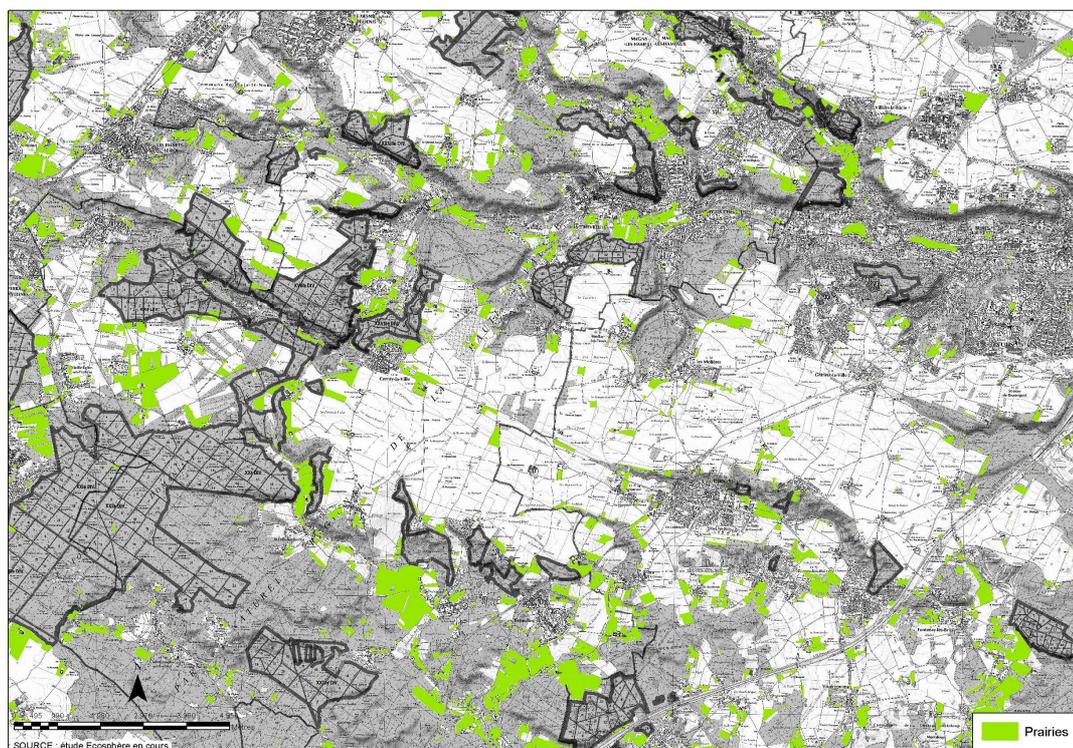
2.3. Principaux enjeux de la TVB en zone agricole

Les principaux enjeux à prendre en compte en vue de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques en zones agricoles sont :

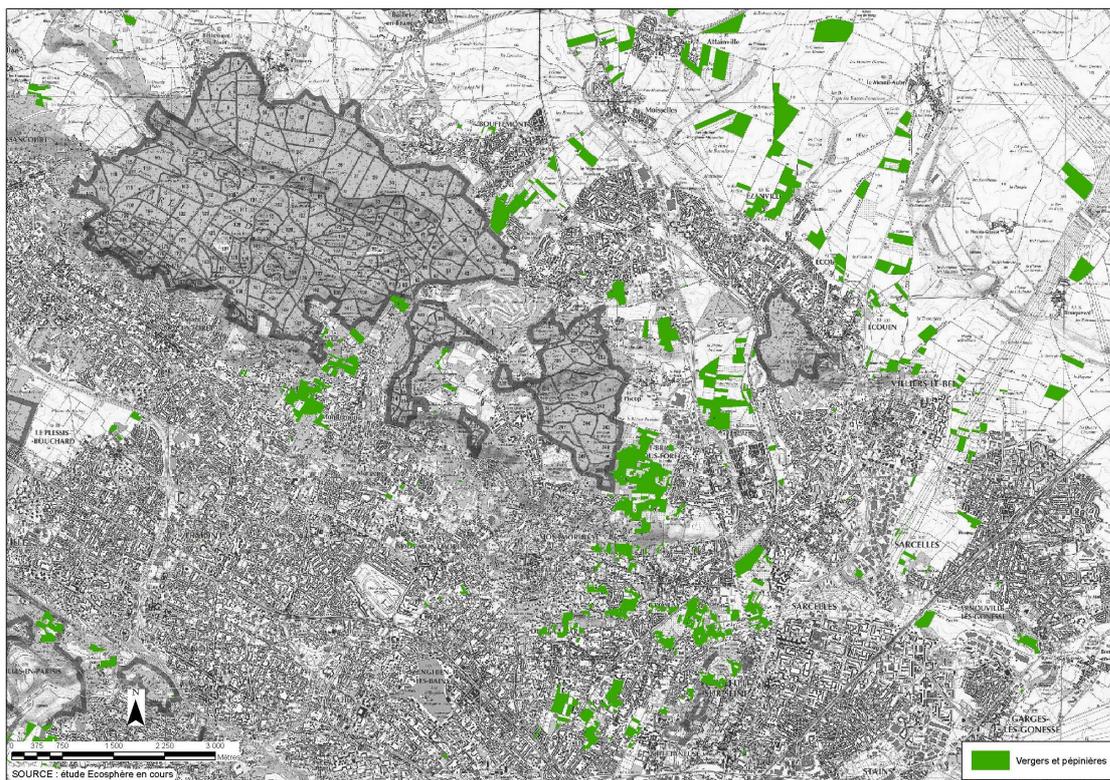
- ➔ maintenir les espaces agricoles, avec une différenciation selon les activités et les milieux ;
- ➔ éviter ou limiter le morcellement par avancée de l'urbanisation et le développement des infrastructures linéaires ;
- ➔ lutter contre la dégradation et la simplification des espaces agricoles ;
- ➔ favoriser le maintien et la diversité des milieux connexes (mares, haies...).

2.3.1. Consommation des espaces agricoles, avec une différenciation selon les activités et les milieux

Un des enjeux principaux est de contenir la consommation d'espaces agricoles, notamment ceux présentant des activités diversifiées les plus menacées et qui jouent un rôle important en matière de conservation de la biodiversité : polyculture-élevage, cultures les moins productives ponctuées de mares, bosquets...



Prairies dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : Au nord, en position relictuelle et menacées par l'urbanisation (vallée de l'Yvette) - Au sud, des noyaux plus importants et aptes à maintenir une activité d'élevage (secteur de Bullion)



Vergers dans le secteur de Montmorency : maintien de l'activité au nord - menaces au sud par l'urbanisation (réduction et morcellement du parcellaire)

2.3.2. Morcellement par avancée de l'urbanisation et développement des infrastructures linéaires

L'avancée de l'urbanisation et le développement des infrastructures linéaires non seulement grignotent des territoires agricoles mais morcellent le parcellaire, rendent les circulations agricoles difficiles au sein de l'exploitation, peuvent générer des problèmes de vol ou de dégradation sur les cultures et finissent par enclaver et déstructurer les exploitations mettant en péril leur viabilité économique et leur capacité de transmission. Ce processus est à l'origine des déprises que l'on constate sur les franges des zones urbaines se densifiant.

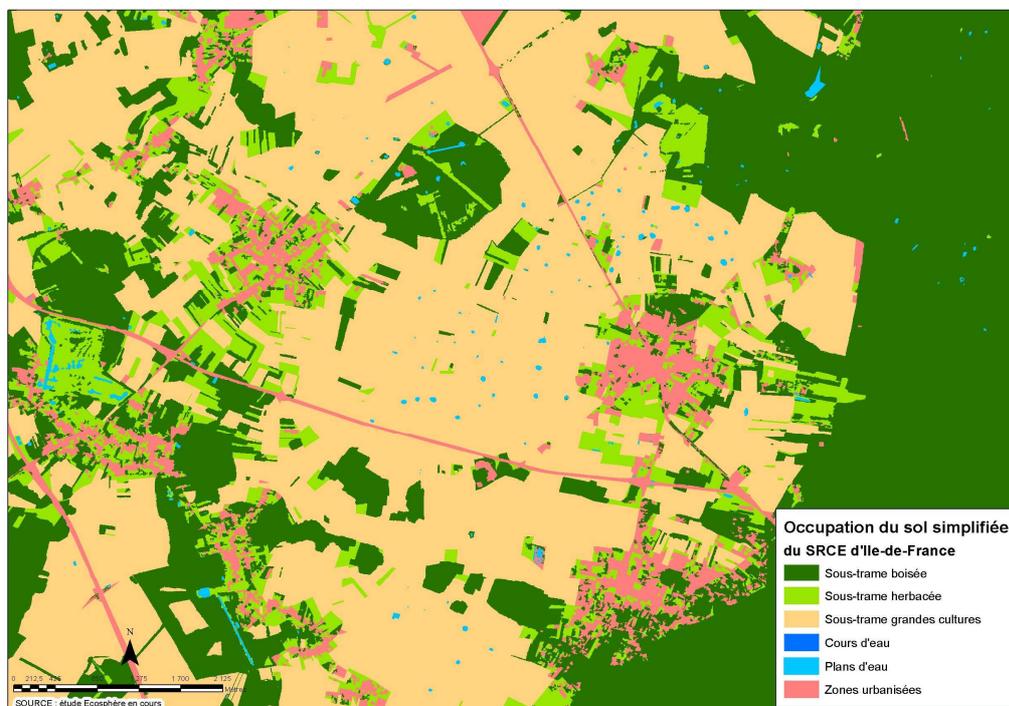
2.3.3. Dégradation et simplification des espaces agricoles

La qualité de la trame verte et bleue sera d'autant meilleure que les espaces agricoles seront diversifiés, que la spécificité des territoires sera préservée et que des pratiques respectueuses de l'environnement seront mises en œuvre. Cela passe par :

- le **maintien d'activités agricoles diversifiées** en développant les types d'exploitations qui conservent un parcellaire diversifié et des milieux naturels complémentaires (arbres isolés, haies, bandes enherbées...);
- la mise en œuvre de **pratiques culturelles plus respectueuses de l'environnement** :
 - o engrais verts, lutte intégrée, semis directs, cultures adaptées aux conditions climatiques,...
 - o réduction des pratiques pouvant nuire à l'environnement, en ayant une utilisation raisonnée des drainages, pompes pour l'arrosage, chaulages, intrants, labour...

2.3.4. Régression et simplification des milieux connexes

Un des enjeux importants de préservation d'une trame verte et bleue de qualité en zone agricole est la préservation de la diversité et de la qualité des milieux connexes (lisières boisées, bosquets, haies, mares, étangs...).



Grandes cultures ponctuées de nombreuses mares en plaine de Bière : source de biodiversité

3. TVB et milieux agricoles : les mesures envisageables



Les mesures en faveur de la TVB peuvent être regroupées en plusieurs pôles selon leur objet :

- les mesures générales relatives à l'information et à l'engagement des acteurs locaux ;
- les politiques et mesures de conservation et restauration des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et voies de déplacement de la faune) ;
- les politiques de suivi et d'évaluation des mesures engagées.

3.1. Mesures générales

3.1.1. Informer, sensibiliser les acteurs et favoriser la concertation

- Réseau d'échanges existant à renforcer ;
- Intervention de la DRIAAF, des Chambres d'Agriculture, des collectivités, des PNR, des syndicats et filières professionnels, des coopératives, des associations de protection de l'environnement, des associations d'usagers, des coderando, de Natureparif ;
- Dialoguer et construire avec les agriculteurs ;
- Impliquer aussi les gestionnaires d'espaces à caractère agricole n'étant pas exploitants agricoles, notamment lorsqu'il s'agit de propriétaires privés ;
- Thématiques : enjeux de préservation, moyens d'actions, cohérence d'actions entre exploitations, retours d'expérience...

3.1.2. Engagements des acteurs en faveur de la TVB

L'engagement des acteurs locaux est primordial à la réussite d'une politique de préservation et de restauration de la trame verte et bleue. Il pourrait se concrétiser par la passation d'accords à travers des « chartes régionales de la TVB » ou tout autre document contractuel (réponse à des appels à projet par exemple) dans lesquelles les acteurs s'engageraient à mettre en œuvre une politique générale et une série d'actions précises en faveur de la TVB.

Cela devra s'inscrire dans la politique agricole régionale et pourra s'appuyer sur les diverses politiques territoriales déjà engagées.

3.2. Politiques et mesures de conservation et de restauration de la TVB en zone agricole

3.2.1. Prendre en compte la TVB dès la planification

Il s'agit d'améliorer la prise en compte de la trame agricole et des milieux connexes dans :

- **les documents de planification générale** : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, Schéma de cohérence territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme...
- **la politique agricole** : Document Régional de Développement Rural (DRDR) dans la mesure où cela est compatible avec la politique nationale (PDRH) et européenne (RDR), plan régional d'agriculture durable d'Île-de-France (PRAD, en cours d'élaboration par la DRIAAP) ;
- **les politiques territoriales** : Chartes de Parc Naturels Régionaux, les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP), les Schémas départementaux des Espaces Naturels Sensibles, les schémas départementaux de gestion cynégétique, les chartes paysagères, les atlas communaux... ;
- **les politiques générales de conservation/gestion de la nature** : Réserves Naturelles, Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope, sites des Conservatoires d'Espaces Naturels, sites Natura 2000...

3.2.2. Mesures de protection et de restauration

→ Espaces en déprise agricole :

- Mesures de soutien pour pérenniser l'activité ou la convertir vers d'autres pour permettre de préserver les habitats constitutifs

→ **Isolats agricoles :**

- Création de connexions « non agricoles » mais jouant un rôle de corridor écologique (liaisons vertes)

→ **Orienter/soutenir certaines activités agricoles :**

- Polyculture/élevage pour le maintien d'espaces prairiaux ;
- Vergers, cultures spécialisées ;
- Agriculture biologique ;
- Inciter les types d'exploitations en phase avec les conditions stationnelles et le climat local pour éviter les modifications profondes de sols et de modelés (drainage, terrassements, apports de matériaux...), favoriser l'utilisation de races locales (par ex vergers du PNR du Vexin) et anticiper les changements climatiques ;
- Mesures visant à stopper la dynamique de simplification des exploitations et du parcellaire en grandes cultures, notamment en permettant aux exploitants de développer des milieux naturels complémentaires (haies, mares...) sur le parcellaire.

→ **Orienter/soutenir des activités non agricoles permettant de maintenir des habitats diversifiés à caractère agricole :**

- Espaces s'apparentant à des milieux agricoles mais détenus et entretenus par des propriétaires privés, des éleveurs de chevaux, des exploitants de carrière, des collectivités...
- Priorités données aux milieux prairiaux, prés secs et pelouses acides et calcaires, prairies humides, vergers sur coteaux calcaires...

→ **Maintenir/restaurer les milieux connexes :**

- Fossés
- Têtes de bassin de ruisseaux
- Mares
- Haies
- Lisières boisées
- Arbres isolés
- Pelouses, prairies, landes
- Milieux tourbeux, para-tourbeux
- Murets ...

3.2.3. Mesures de gestion et de valorisation des espaces agricoles

→ Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité, de la qualité des eaux et des sols et de la fonctionnalité écologique :

- Système de protection intégrée (fertilisation, traitement phytosanitaire...);
- Agriculture biologique ;
- Diversification des assolements ;
- Travail du sol prenant en compte les problématiques d'érosion ;
- Gestion des prairies : favoriser le maintien d'un couvert naturel diversifié en évitant les retournements et les intrants, fauche tardive, chargement à l'ha instantané et total plafonné...

→ Favoriser une gestion adaptée des milieux connexes :

- Gestion différenciée respectant les cycles de vie des espèces animales et végétales constitutives et adaptée au maintien de chaque habitat visé (pelouses, haies, mares...).

→ Moyens :

- S'appuyer sur les mesures existantes de la politique agricole : bandes tampons, MAE, MAEt ;
- Mesures régionales à étendre ? (éventuels cas d'actions utiles pour la TVB présentes au PDRH mais non retenues actuellement dans le DRDR), en considérant la limite de la programmation actuelle (2013) ;
- Poursuivre/développer les politiques en faveur du foncier, des filières de proximité, de la reprise d'exploitation et de soutien aux démarches territoriales ;
- Elaboration de « chartes ».

3.3. Suivi et évaluation des mesures engagées

- Suivre globalement la trame verte et bleue : suivi de la consommation des espaces naturels et agricoles (suivi quantitatif et qualitatif) par surfaces et qualité de prairies, vergers, milieux connexes..., taille des parcelles de céréales, diversité des exploitations et des assolements, mesure de l'évolution de la fragmentation...
- Mettre en place des suivis locaux ou thématiques sur certains territoires menacés (enclaves urbaines...) ou sur certains types d'exploitation et d'habitats agricoles et connexes (vergers, maraichage...) sur la base de méthodologies reproductibles ;
- Faire vivre la cartographie du réseau écologique en milieu agricole ;
- Suivre quelques espèces indicatrices pour suivre l'état des connexions écologiques et de la sous-trame grandes cultures.

4. Principales sources documentaires

→ Textes réglementaires et documents de cadrage :

- La Loi "Grenelle II" portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010
- Le guide n°1 du COMOP : "Choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques" de juillet 2010
- le document de travail "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques du MEDDTL (Version 4 du 14 novembre 2011)
- Document Régional de Développement Rural 2007- 2013 (DRDR) – MAAP – version 4 validée le 4 mai 2010
- Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) – MAAP – 24 mai 2011

→ Guides techniques, études... :

- Caractéristiques et problématiques de l'agriculture périurbaine en Ile-de-France – MAAP – mai 2010
- Atlas rural et agricole de l'Ile-de-France – IAURIF – DRIAF, 2004
- Divers documents de synthèse sur l'agriculture de l'Ile-de-France ... produits par l'IAU (note rapide n°361, site Internet...)

→ Sites internet :

- DRIAAF : <http://www.driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>
- Pour les détails sur plan bio, Plan Végétal pour l'environnement et Ecophyto 2018 : <http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Agriculture>:
 - o Plan bio : http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_PlanBioIDF_cle0fba1d.pdf
 - o PVE : <http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-plan-vegetal-de-l-environnement>
- Ecophyto 2018 : <http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/rubrique487>
- PRAD : <http://driaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Groupe-de-travail-no1-du-PRAD>
- IAU : <http://www.iau-idf.fr>
- Chambres d'Agriculture d'Ile-de-France : <http://www.ile-de-france.chambagri.fr>

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF, Ecosphère

Vincent HULIN

Chargé de mission biodiversité

Région Île-de-France

Tél. 01 53 85 56 23

vincent.hulin@iledefrance.fr

Caroline Vendryes

Chef de la mission "trame verte et bleue"

DRIEE Ile-de-France

Tél. 01 71 28 44 96

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr